ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DU LAURÉAT DU CONCOURS RESTREINT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le Président de la Communauté de Communes Grand Pontarlier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Grand Pontarlier,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Grand Pontarlier en date du 13 avril 2022 portant sur le lancement de la procédure pour la construction d'un centre aquatique intercommunal,

Vu le procès-verbal et l'avis motivé du jury en date du 16 mars 2023,

Vu l'arrêté n° 59-2023 du 27 mars 2023 désignant les candidats admis à concourir,

Vu le procès-verbal et l'avis motivé du jury de concours restreint de maitrise d'œuvre pour la construction d'un centre aquatique en date du 12 septembre 2023,

Vu les projets remis par les participants au concours,

ARRÊTE :

Article 1 :
Le lauréat du concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la construction d'un centre aquatique intercommunal est le groupement ARCOS B composé comme suit :

ARCOS B (mandataire)
5 rue de Charonne 75011 PARIS
Tél. : 09 73 89 21 17
Siret : 901 574 715 00024

107 ARCHITECTURE
107 rue Ferdinand Buisson, 69003 Lyon
Tel 04 78 18 58 86
RCS Lyon 790 295 323
Siret : 790 295 323 00014

PROJEX
50, Rue des Vignes, 67202 WOLFISHEIM
Tél agence : 03 88 10 17 37
Siège social : 30, place Salvador Allende
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Siret 381 007 624 00012

DIAGOBAT
50, Rue des Vignes, 67202 WOLFISHEIM
Téléphone : 03 88 10 17 37
Siège social : 23, boulevard Van Gogh
BP 40103 - 59651 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex
Siret 429 585 888 00028

Accusé de réception en préfecture
025-242500338-20230926-AR196-2023-AR
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

BIMING
13 rue Jean Grolier 69007 LYON
Tél : 04.72.79.36.74. – Fax : 09.72.34.12.49
Siret n° : 789 896 479 00035

HANDIGO
6 rue du Plat, 69002 Lyon
Siret : 508 143 708 000 32
Tél : 04 78 39 20 11
Siège social : 4 av. du Recteur Poincaré
75 016 Paris
Siret : 508 143 708 000 40

TERRITOIRES
22 Rue Mégevand 25000 Besançon - FRANCE
Tél : 03 81 82 06 66
SIRET : 488 864 802 00019 - APE : 7111Z

HOMM
8 en Vallot, 39190 VAL-SONNETTE
Tel : 03 84 47 36 65
N° de SIRET : 848 793 337 000 17

Article 2 :
Le groupement lauréat est invité à négocier en vue de la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre conformément à l'article R.2122-6 du code de la commande publique.

Article 3 :
Les participants au concours ont remis un projet conforme au dossier de consultation des concepteurs et, sur proposition du jury, une prime de 64.000 euros HT, non actualisable ni révisable, sera versée à chaque participant étant précisé que la rémunération du titulaire du marché de maîtrise d'œuvre tiendra compte de la prime reçue.

Article 4 :
Le présent arrêté est affiché au siège de la Communauté de Communes Grand Pontarlier.
Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté avec effet immédiat. Ampliation sera adressé au Contrôle de légalité et à monsieur le Trésorier Municipal.

Article 5 :
Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de son affichage et/ou notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à PONTARLIER, le 26 septembre 2023.

Le Président,

Patrick GENRE

AR196-2023

Accusé de réception en préfecture
025-242500338-20230926-AR196-2023-AR
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023